

VIANDE BOVINE FRANCAISE :

Récapitulatif des aménagements apportés dans la révision en date du 10 11 05 par rapport à la version initiale du cahier des charges « Viande Bovine Française» CAVBF rev.1 du 18 mai 1998

Dans un souci d'harmonisation, INTERBEV a procédé à une actualisation des cahiers des charges simples dont elle est responsable.

Cette harmonisation ne modifie ni l'objet ne le fond du présent cahier des charges ; cette nouvelle version conserve son numéro d'enregistrement initial après des autorités compétentes françaises, soit le numéro 1998-02.

Outre quelques aménagements de détail de forme les principales modifications apportées dans cette nouvelle version sont récapitulées dans le tableau ci après qui identifie les parties du texte concernées.

Libellé de la modification	commentaires	Partie du nouveau document concernée
1- Uniformisation du vocabulaire entre les différents cahiers des charges	Elle concerne essentiellement les différents opérateurs et acteurs concernés qui sont définis formellement à partir de leurs activités	Annexe 1 : définition des activités concernées par le cahier des charges
2 – Précisions des statuts des mentions « Origine France » et « né, élevé, abattu en France »	Les mentions citées sont, depuis le 1 ^{er} janvier 2002, réglementaires, ce point est donc dorénavant précisé.	1. Préambule
3 – Précision sur la gestion des codes conclusions	La gestion des codes conclusions (constat, suite à donner par l'organisme de contrôle, suite à donner par Interbev) est précisé afin de mieux identifier les missions et rôles entre Interbev et SGS et de mieux informer les opérateurs s'engagent dans VBF.	Chapitre 4 Plan de sanction p/19/22